

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5<sup>e</sup> séance *ordinaire* – 28 mars 2023, 19 heures

Salle Laure-Gaudreault du Centre administratif  
située au 5100, rue Sherbrooke Est, local 180

---

### Présents :

- MM. Antoine Gagné, président et membre parent  
François Laliberté-Auger, vice-président et membre parent  
Danny Bouchard, membre parent
- Mmes Sophie Brière, membre parent  
Annie Bourgeois, membre du personnel
- MM. Patrice Forest, membre du personnel  
Pierre-Gérald Jean, membre du personnel
- Mmes Martine Pageau, membre du personnel  
Linda Cazale, membre de la communauté
- M. Yazid Djenadi, membre de la communauté
- Mme Alisha Wissanji, membre de la communauté

### Sont aussi présents :

- Mmes Isabelle Gélinas, directrice générale  
Anne-Lise Gravel, directrice générale adjointe à la gestion des  
personnes et du développement des compétences et du Bureau  
des communications et des affaires publiques
- MM. Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion des  
ressources matérielles  
Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion de l'orga-  
nisation scolaire et des technologies de l'information  
Marc Girard, directeur général adjoint à la gestion des ressources  
financières et du Bureau des projets institutionnels et de l'effica-  
cité opérationnelle
- M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale

### Sont aussi présents :

- M. Mathieu Bouchard, directeur adjoint du Bureau des approvision-  
nements
- M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice par intérim du Service de  
la gestion du personnel et du développement des compétences

**Sont absents :**

Mme	Geneviève Héroux, membre parent
M.	Marc Benoit, membre du personnel
Mme	France Dussault, membre de la communauté
M.	Jean-Sébastien, membre de la communauté

\*\*\*\*\*

**Mot de la présidence**

Le président, M. Antoine Gagné, ouvre la séance ordinaire du Conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous.

1. **Point d'information de la direction générale**

La directrice générale, Mme Isabelle Gélinas, accueille le public et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est unanimement **RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel quel.

- 1- Point d'information de la direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 7 février 2023
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 6- Point d'information des responsables de comité
- 7- Rubrique de la représentante du CGTSIM
- 8- CA-29-202303-31 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2023-2024 pour adoption
- 9- CA-29-202303-32-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – *Politique de recrutement et de sélection du personnel* – proposition d'adoption pour consultation – *Politique de sélection et d'engagement des enseignants* (P1998-14) – *Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges* (P1998-34) – *Politique de sélection des emplois d'été* (P1998-26) – propositions d'abrogations pour consultation

- 10- CA-29-202303-33 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM (P1998-20)* – proposition d'abrogation pour consultation – *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles (P1998-18)* – proposition d'abrogation pour consultation – *Politique sur les stages de formation pratique des étudiants-maîtres (P1998-10)* – proposition d'abrogation pour consultation
- 11- CA-202303-87 Bureau du secrétariat général – *Politique de gestion des risques*
- 12- CA-202303-88 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*
- 13- CA-202303-89 Bureau du secrétariat général – *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie (P1998-38)*
- 14- CA-202303-90 Bureau du secrétariat général – *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents (R2003-1)*
- 15- CA-31-202303-01-A Service des ressources financières – *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable* – version pour consultation – *Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1)* – proposition d'abrogation pour consultation
- 16- CA-31-202303-02-A Service des ressources financières – *Politique de gestion des comptes à recevoir* – version pour consultation – *Politique de gestion des comptes clients (P2005-1)* – proposition d'abrogation pour consultation
- 17- CA-202303-91 Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves
- 18- CA-202303-92 Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité des services éducatifs et des besoins en espace
- 19- CA-202303-93 Bureau du secrétariat général – probation de la directrice générale
- 20- Sommaires exécutifs d'information :
- a) INF-CA-2023-41 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*
- 21- Levée de la séance

### 3. Période réservée aux questions du public

Le président, M. Antoine Gagné, fait état des prochaines étapes eu égard à l'organisation du Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés (SSPI) pour la prochaine rentrée scolaire. Puisqu'il y a plusieurs questions portant sur ce sujet, celles-ci sont recueillies et seront répondues par écrit après la tenue de la séance, tel que prévu aux articles 16.3 et 16.8 du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal*.

- a) M. Ron Filzsimmons – La salle d'enseignement culturel de l'école Joseph-François-Perrault

M. Filzsimmons remercie M. Chaput pour l'effort déployé dans ce dossier.

- b) M. Simon Ambeault – Le Carrefour populaire de Saint-Michel (2651, Crémazie Est, Montréal)

M. Ambeault se questionne sur l'urgence d'évincer l'organisme et demande s'il est possible de retarder l'éviction jusqu'à ce que le projet de la maison communautaire se réalise.

M. Chaput soumet que le roulement de personnel explique en partie l'empressement à informer de l'éviction et qu'il travaille très fort à l'amélioration de la communication. M. Chaput ajoute qu'il attend des informations quant au dossier et que l'idée est de repousser le plus possible une éventuelle éviction. M. Chaput explique que le CSSDM n'a aucun avantage à évincer rapidement s'il n'y a aucun besoin pour une transformation scolaire. Toutefois, étant donné l'augmentation de la clientèle et le retard de certains projets, il est possible que ce bâtiment soit d'intérêt.

- c) Mme Isabelle Binet-Rochette – Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés (SSPI)

Mme Binet-Rochette souhaite comprendre pourquoi le service d'orthopédagogie a été coupé pour son enfant le 9 février dernier. Elle demande à ce que son enfant ait à nouveau accès à ces services.

M. Ouimet explique que l'attribution des services est faite à travers le plan d'intervention de l'élève pour trouver ses forces et ses faiblesses. Il poursuit en expliquant que l'orthopédagogie peut prendre différentes formes et différentes intensités et qu'une évaluation en cours d'année peut mener à des ajustements, notamment un retrait, une modification ou une intensification d'un service. Le but est d'amener l'élève vers la réussite.

Les questions suivantes portent sur le Service de soutien pédagogique à l'intégration des élèves handicapés et seront répondues ultérieurement par courriel.

- Mme Annabelle Bujold-Richard souhaite comprendre comment le CSSDM va s'assurer de maintenir les services adéquats aux élèves malgré l'abolition.

- Mme Nadine Rebts aimerait savoir si l'intervenant de l'école qui prendra en charge les élèves sera en mesure de bien identifier les caractéristiques et l'impact du diagnostic sur les apprentissages de l'élève.
- Mme Catherine Poitras-Quiniou aimerait savoir comment le CSSDM va procéder afin d'atteindre le taux de diplomation souhaité malgré l'abolition.
- Mme Isabelle Desrochers aimerait savoir comment le CSSDM compte garantir aux parents des services adaptés aux besoins particuliers de chacun des élèves soutenus par le SSPI.
- Mme Zeina Abou Antoun aimerait savoir comment le CSSDM parviendra à bonifier l'offre de service et maintenir un service stable tout au long de la scolarité en contexte de pénurie de personnel.
- M. Jean-François Poulin aimerait savoir comment le CSSDM s'assurera que les besoins de son fils seront répondus dès la rentrée sachant que le processus de formation du personnel prendra des semaines.
- Mme Marie-France Despatis aimerait savoir comment le CSSDM compte pallier la perte d'expertise, sans que les élèves soient directement touchés.
- Mme Marie-Ève Bélisle aimerait comprendre pourquoi le CSSDM embauche au moins un chercheur universitaire en consultation pour opérer un changement de politique vers l'inclusion scolaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 7 février 2023

Considérant que les membres présents ont reçu le procès-verbal de la dernière séance au moins six (6) heures avant le début de la séance et qu'ils en ont pris connaissance, il est **RÉSOLU** :

1° de DISPENSER la secrétaire générale de lire le procès-verbal;

et

2° d'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 7 février 2023 tel que présenté.

5. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Point d'information des responsables de comité

1) Comité consultatif de transport

Mme Annie Bourgeois mentionne qu'il n'y a eu aucune rencontre depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

## 2) Comité de gouvernance et d'éthique

Mme Linda Cazale indique qu'une rencontre s'est tenue le 22 février dernier, au cours de laquelle un suivi a été fait concernant le bilan de la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement. Il fut convenu que la méthode qui s'appliquera lors de la prochaine année scolaire pour la collecte de données est la suivante : Sondage qui sera transmis à chaque présidence des conseils d'établissement, deux (2) fois par année par le Bureau du secrétariat général, afin de permettre de faire un suivi. Également, plusieurs vagues de révisions des politiques et règlements ont été présentées.

## 3) Comité des ressources humaines

Mme Martine Pageau explique qu'il y a eu une présentation du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences du plan de la relève.

## 4) Comité des services éducatifs et besoins en espace

M. Danny Bouchard mentionne qu'il y a eu une réunion extraordinaire il y a deux (2) semaines, lors de laquelle une présentation a été effectuée pour fins de consultation de la 2<sup>e</sup> partie du Plan d'engagement vers la réussite où on quantifie les objectifs. Ceci a mené à se questionner si ces objectifs sont optimistes, trop optimistes ou pas assez.

## 5) Comité de vérification

M. François Laliberté-Auger indique qu'une présentation du plan de dépenses et du cadre financier (première étape du prochain budget du CSSDM) a été effectuée. De plus, ils ont bénéficié d'une présentation quant à la révision du processus de consultation des critères de distribution des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). De plus, le comité a reçu une présentation du portrait personnalisé du Secrétariat du Conseil du trésor sur la gestion contractuelle et une excellente note a été attribuée au CSSDM. Aussi, une présentation du nouveau secteur de la conformité et des missions d'accompagnement s'est tenue. En terminant, le comité a reçu la présentation de la nouvelle mouture de la *Politique sur la gestion des risques*.

## 7. Rubrique de la représentante du CGTSIM

Mme Linda Cazale fait état des dossiers traités lors de la rencontre du 16 février dernier :

- Politique de télétravail des employés;
- Augmentation des frais de facturation de certains services rendus par des membres du CGTSIM;
- Résolution d'emprunt de marge de crédit pour financier des projets d'investissement;

- Diffusion du document de classification des écoles primaires et secondaires selon leur indice de défavorisation.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement et des gestionnaires administratifs pour l’année scolaire 2023-2024 pour adoption

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202303-31, version corrigée en date du 29 mars 2023 de Mme Isabelle Charest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les paramètres de détermination du nombre de postes du personnel de direction dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en formation générale des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale des adultes retenus par le CSSDM (annexe 1);

CONSIDÉRANT les orientations du CSSDM;

CONSIDÉRANT l’augmentation de clientèle;

CONSIDÉRANT les postes octroyés par autorisation du CSSDM à certaines écoles;

CONSIDÉRANT les avis des associations du personnel d’encadrement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de répartition des ressources sur le projet du plan de l’effectif;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l’adoption du présent rapport;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d’ADOPTER le plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ainsi que des gestionnaires administratifs pour l’année 2023-2024 tel que déposé;
- 2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d’emploi afin de déterminer les mises à pied, les mises en disponibilité et les réaffectations (affichages), s’il y a lieu;
- 3° de MANDATER le Service des ressources financières afin de poursuivre l’application des paramètres financiers de la contribution des établissements de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

M. Patrice Forest se retire de la séance pour ce point et donc, ne participe ni aux délibérations ni au vote, conformément à l’article 15 du *Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres des centres de services scolaires francophones*.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Politique de recrutement et de sélection du personnel – proposition d’adoption pour consultation – Politique de sélection et d’engagement des enseignants (P1998-14) – Politique de sélection et d’engagement des aides-concierges (P1998-34) – Politique de sélection des emplois d’été (P1998-26) – propositions d’abrogations pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202303-32-A en date du 6 mars 2023 de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les orientations en matière de recrutement et de sélection du personnel;

CONSIDÉRANT la pertinence d’établir de grands principes en matière de recrutement et de sélection du personnel pour tous les corps d’emploi;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion à l’élaboration de l’avant-projet de la *Politique de recrutement et de sélection du personnel*;

CONSIDÉRANT l’obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l’adoption de principe du projet par le Conseil d’administration;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’abroger les trois politiques citées dans ce sommaire exécutif lorsque la nouvelle *Politique de recrutement et de sélection du personnel* sera adoptée, dans le but d’harmoniser l’ensemble des encadrements du CSSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ADOPTER le projet de *Politique de recrutement et de sélection du personnel* déposé en Annexe I au présent sommaire;
- 2° d’ADOPTER la proposition d’abrogation des politiques suivantes :
  - *Politique de sélection et d’engagement des enseignants (P1998-14)*
  - *Politique de sélection et d’engagement des aides-concierges (P1998-34)*
  - *Politique de sélection des employés d’été (P1998-26)*
- 3° d’AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 4° d’AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d’abrogation au processus de consultations officielles;



- 5° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

9. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Politique de recrutement et de sélection du personnel – proposition d'adoption pour consultation – Politique de sélection et d'engagement des enseignants (P1998-14) – Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges (P1998-34) – Politique de sélection des emplois d'été (P1998-26) – propositions d'abrogations pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202303-32-A en date du 6 mars 2023 de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour les orientations en matière de recrutement et de sélection du personnel;

CONSIDÉRANT la pertinence d'établir de grands principes en matière de recrutement et de sélection du personnel pour tous les corps d'emploi;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique de recrutement et de sélection du personnel*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les trois politiques citées dans ce sommaire exécutif lorsque la nouvelle *Politique de recrutement et de sélection du personnel* sera adoptée, dans le but d'harmoniser l'ensemble des encadrements du CSSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *Politique de recrutement et de sélection du personnel* déposé en Annexe I au présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation des politiques suivantes :
- *Politique de sélection et d'engagement des enseignants (P1998-14)*
  - *Politique de sélection et d'engagement des aides-concierges (P1998-34)*
  - *Politique de sélection des employés d'été (P1998-26)*

- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM (P1998-20) – proposition d'abrogation pour consultation – Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles (P1998-18) – proposition d'abrogation pour consultation – Politique sur les stages de formation pratique des étudiants-maîtres (P1998-10) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202303-33 en date du 6 mars 2023 de M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM* n'a jamais été mise à jour depuis 1989;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles* n'a jamais été mise à jour depuis 1989;

CONSIDÉRANT que la *Politique sur les stages de formation des étudiants-maîtres* n'a jamais été mise à jour depuis 1982;

CONSIDÉRANT l'adoption par la CSDM en 2006 d'un programme d'accès à l'égalité en emploi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune obligation légale liée à l'existence de telles politiques;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent ces propositions d'abrogation décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT ces propositions d'abrogation entreprises par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT la participation de la Table des services et du Comité consultatif de gestion aux propositions d'abrogation de la *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM*, de la *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles* et de la *Politique sur les stages de formation des étudiants-maîtres*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de règlement ou de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes à la CSDM*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles*, reproduite en Annexe II du présent sommaire;
- 3° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique sur les stages de formation des étudiants-maîtres*, reproduite en Annexe III du présent sommaire;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

11. Bureau du secrétariat général – *Politique de gestion des risques*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-87 en date du 6 mars 2023  
de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'élaboration de la *Politique de gestion des risques* est nécessaire afin de respecter les obligations légales du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), notamment en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT l'élaboration entreprise par le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de la *Politique de gestion des risques*, déposé en Annexe I au présent sommaire;

- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Bureau de secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

12. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-88 en date du 6 mars 2023  
de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 8 juin 2022;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec tous les services;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT les ajustements, modifications, reformulation et corrections apportés au Règlement tel que décrit au présent sommaire et au Règlement joint en Annexe II;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*, déposé en Annexe II au présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

13. Bureau du secrétariat général – Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie (P1998-38)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-89 en date du 6 mars 2023  
de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie (P1998-38)* en raison de la réforme des commissions scolaires et en vertu de la convention collective nationale;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de révision de la *Politique de fermeture des établissements et des bureaux pour cause imprévue ou pour cause d'intempérie (P1998-38)*, reproduit en Annexe II du présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

14. Bureau du secrétariat général – Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents (R2003-1)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-90 en date du 6 mars 2023  
de Mme Julie Foissy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents (R2003-1)*;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Bureau du secrétariat général en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées en avant-projet auprès de la Table des services et du Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre tout règlement ou toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *Règlement concernant l'authenticité et l'attestation des documents*, déposé en Annexe II au présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale.

15. Service des ressources financières – Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable – version pour consultation – Politique de gestion et d'attribution de contrats (P2013-1) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202303-01-A en date du 27 mars 2023 de M. Krime Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats (PGAC)* ne tient pas compte des exigences relatives à l'approvisionnement responsable et ne cadre plus avec les seuils des appels d'offres publics déterminés par les accords intergouvernementaux;

CONSIDÉRANT cette proposition d'abrogation entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Bureau du secrétariat général;

CONSIDÉRANT qu'une directive détaillant le processus de gestion contractuelle au sein du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), sera complémentaire à la nouvelle *Politique de gestion contractuelle et d'approvisionnement responsable (PGCAR)*;

CONSIDÉRANT les principes qui sous-tendent cette proposition d'abrogation et les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à la proposition d'abrogation de la *PGAC* et à la nouvelle *PGCAR*;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute proposition d'abrogation de règlement ou de politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe de la proposition par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le projet de *PGCAR*, reproduit en Annexe II du présent sommaire;
- 2° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *PGAC*, reproduite en Annexe I du présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet de la *PGCAR* au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration du 27 juin 2023 pour adoption finale.

16. Service des ressources financières – Politique de gestion des comptes à recevoir – version pour consultation – Politique de gestion des comptes clients (P2005-1) – proposition d'abrogation pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-31-202303-02-A en date du 27 mars 2023 de M. Krimo Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui change le modèle de gouvernance des centres de services scolaire;

CONSIDÉRANT les objectifs importants visés par ce projet de politique décrits au présent sommaire;

CONSIDÉRANT la révision entreprise par le Service des ressources financières en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT la participation du Comité consultatif de gestion et de la Table des services à l'élaboration de l'avant-projet de la *Politique de gestion des comptes à recevoir*;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger la *Politique de gestion des comptes clients* dont la dernière mise à jour a eu lieu le 20 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre toute politique au processus de consultations officielles une fois l'adoption de principe du projet par le Conseil d'administration;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la proposition d'abrogation de la *Politique de gestion des comptes clients* (P2005-1), reproduit(e) en Annexe I du présent sommaire;

- 2° d'ADOPTER le projet de la *Politique de gestion des comptes à recevoir* déposé en Annexe II au présent sommaire;
- 3° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre la proposition d'abrogation au processus de consultations officielles;
- 4° d'AUTORISER le Bureau du secrétariat général à soumettre le projet au processus de consultations officielles;
- 5° d'AUTORISER le Service des ressources financières à poursuivre l'étude de ce dossier une fois les consultations officielles terminées et de le soumettre au Conseil d'administration pour adoption finale le 27 juin 2023.

17. Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité consultatif de transport des élèves

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-91 en date du 15 mars 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que ce comité est composé notamment « de 2 membres du conseil d'administration de ce centre [...] »;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves;

CONSIDÉRANT que le comité donne également son avis sur le plan d'organisation du transport des élèves et sur les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves avant que le centre de services n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* avant que le centre de services ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation;

CONSIDÉRANT que le comité donne son avis sur l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins;

CONSIDÉRANT la résolution CA-202208-74 de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2022;

CONSIDÉRANT la vacance au comité depuis le 13 mars 2023 pour la durée non-écoulée de ce mandat;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER le membre du Conseil d'administration suivant au comité consultatif de transport des élèves, et ce, pour la durée non-écoulée du mandat :

- M. Antoine Gagné.

18. Bureau du secrétariat général – nomination d'un membre du Conseil d'administration au comité des services éducatifs et des besoins en espace

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202303-92 en date du 15 mars 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude de ce sommaire exécutif à une prochaine séance du Conseil d'administration.

19. Bureau du secrétariat général – probation de la directrice générale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-22303-93 en date du 16 mars 2023 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit notamment que chaque centre de services scolaire doit nommer un directeur général;

CONSIDÉRANT que conformément à la décision CA-01-202202-19 de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2022 adoptée par l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration, le contrat de Mme Isabelle Gélinas prévoit une période de probation d'une période d'une année;

CONSIDÉRANT l'article 93.a) du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au Centre de services scolaire de Montréal* qui prévoit que la probation de la directrice générale relève d'un pouvoir du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directrice générale au Centre de services scolaire de Montréal joint en Annexe I du présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Gélinas exerce les fonctions de directrice générale depuis plus d'une année;

CONSIDÉRANT que Mme Isabelle Gélinas a démontré à la satisfaction des membres du Conseil d'administration qu'elle a rempli les attentes énoncées dans l'affichage de son poste (Annexe I) aux fins de sa période de probation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de METTRE un terme à la période de probation de Mme Isabelle Gélinas à titre de directrice générale du Centre de services scolaire de Montréal;  
et
- 2° de CONFIRMER Mme Isabelle Gélinas dans son poste de directrice générale du Centre de services scolaire de Montréal de manière permanente.

20. Sommaires exécutifs d'information

- a) INF-CA-2023-41 Bureau de la Direction générale – reddition de comptes de la direction générale, *en liasse*

21. Levée de la séance

La séance se termine à 20 h 35.

*Secrétariat général – 16 mai 2023*